

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 19 JANVIER 2017

**DECISION**

Numéro 17 - 01 - 006

**Décision 6 : La révision des durées d'amortissement des biens immobilisés.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 décembre 2016 s'est réuni le 19 janvier 2017 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

*Était excusé* : Claude Giraud (Vice-président)

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Le Conseil d'administration, dès son installation en 1998, a délibéré sur les durées d'amortissement à appliquer concernant les biens acquis par le service. Quelques aménagements ont eu lieu en 2006 concernant les véhicules d'intervention, mais il conviendrait à présent de réaliser une mise à jour complète des durées et des catégories de biens immobilisés, afin d'harmoniser les durées d'utilisation et de limiter l'impact budgétaire des amortissements.

Les principaux changements sont mentionnés en gras dans le tableau d'amortissement joint en annexe.

Concernant les véhicules, il conviendrait, sur décision expresse du Président, de pouvoir réinvestir sur des véhicules accidentés ou devenus obsolètes afin de leur offrir une nouvelle mission et ainsi de ne pas perdre l'investissement initial.

Par ailleurs, concernant les tenues de secours et d'intervention, celles-ci pourraient être acquises en investissement, compte tenu de la mise en place du système d'échange qui limite leur acquisition systématique et régulière pour privilégier le remplacement une fois l'effet hors d'usage.

L'ensemble de ces mesures permettrait de contenir l'impact financier de l'amortissement tout en garantissant le remplacement des biens au moment opportun.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le Bureau du Conseil d'administration valide le principe de réinvestissement possible sur des véhicules accidentés ou devenus obsolètes afin de leur offrir une nouvelle mission et ainsi de ne pas perdre l'investissement initial.

**Article 2 :**

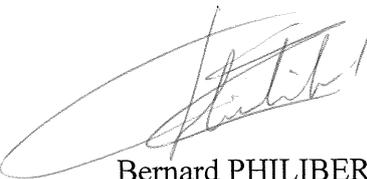
Concernant les tenues de secours et d'intervention, le Bureau décide de les acquérir désormais en investissement, compte tenu de la mise en place du système d'échange qui limite leur acquisition systématique et régulière pour privilégier le remplacement une fois l'effet hors d'usage.

**Article 3 :**

Le Bureau du Conseil d'administration valide les durées d'amortissement présentés en annexe 1 ci-jointe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170119-17-01-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

ANNEXE 1 : DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS PAR LE SERVICE  
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

TYPE DE BIEN	DUREE	DUREE
	D'AMORTISSEMENT ACTUELLE	D'AMORTISSEMENT PROPOSEE
<i>Bâtiments</i>		
<b>Travaux de réparation et de rénovation des casernes</b>	10	 20
Bâtiments et installations immobilières	40	40
<i>Véhicules et engins</i>		
<b>Bateau de sauvetage</b>	15	20
<b>Motopompe remorquable grande puissance</b>	20	30
<b>Remorque compresseur</b>	18	20
<b>Remorque groupe électrogène</b>	20	25
<b>Remorque lance mousse – poudre</b>	20	30
Remorque secours routier	18	18
<b>Autres engin motorisés</b>	15	20
<b>Véhicule d'assistance respiratoire</b>	12	15
Véhicule atelier	12	12
<b>Véhicule atelier hors route</b>	12	15
<b>Véhicule de balisage et de signalisation</b>	10	12
Véhicule communication	15	15
<b>Véhicule dévidoir léger</b>	18	20
Véhicule d'intervention en milieu périlleux - cynotechnique	12	12
<b>Véhicule d'intervention animalière – secours aquatique</b>	12	15
Véhicule de liaison	8	8
Véhicule de liaison hors route	12	12
Véhicule de liaison tous usages	10	10
Véhicule de protection	12	12
Véhicule de secours et d'assistance aux victimes	12	12
Véhicule de soutien médical	10	10
<b>Véhicule de soutien médical hors route</b>	10	12
Véhicule de transport (matériel et personnel)	12	12
<b>Autres véhicules légers</b>	8	10
<b>Camion-citerne feux de forêts</b>	18	20
<b>Camion-citerne grande capacité</b>	18	20

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017

TYPE DE BIEN	DUREE	DUREE
	D'AMORTISSEMENT ACTUELLE	D'AMORTISSEMENT PROPOSEE
Camion-citerne rural	18	20
Camion dévidoir	18	25
Cellules	18	20
Echelle pivotante automatique	18	25
Fourgon risques chimiques radiologiques	18	20
Fourgon pompe tonne secours routier	18	20
Unité poste de commandement niveau 1	12	12
Unité poste de commandement niveau 2	12	15
Véhicule d'appui poste médical avancé	18	18
Véhicule porte cellule	18	20
Autres véhicules poids lourds	15	20
Reconditionnement ou remise à la route de véhicule <sup>1</sup>		8
<i>Réseaux de transmission</i>		
Matériels de transmission autres que récepteurs d'appel	10	10
Matériels de transmission (récepteurs d'appel sélectif)	5	7
<i>Matériels d'intervention</i>		
Matériels d'intervention	10	10
<i>Matériel médical</i>		
Aspirateurs de mucosités	10	5
Défibrillateurs	10	5
Oxymètres	10	5
Scopes multiparamétriques	10	5
Appareil de biométrie	10	7
Autres matériels médicaux	10	10
<i>Matériel de protection</i>		
Casques	10	15
Tenues de secours et interventions	-	5
Vestes et pantalons de protection textiles	5	10
Autres équipements de protection	5	7
<i>Logiciels</i>		

<sup>1</sup> Sur décision expresse du Président du Conseil d'administration

TYPE DE BIEN	DUREE	DUREE
	D'AMORTISSEMENT ACTUELLE	D'AMORTISSEMENT PROPOSEE
Logiciels de traitement de l'alerte	10	7
Logiciel applicatif métier	2	2
Logiciels bureautique	2	2
<i>Matériel informatique, bureautique et d'alerte</i>		
Copieurs multifonctions	5	7
Matériels de téléphonie	5	7
Téléphones portables		3
Matériel informatique, bureautique et d'alerte	5	5
<i>Matériels de bureau et d'atelier</i>		
Matériels de bureau et d'atelier	10	10
<i>Autres</i>		
Annonces légales	1	1

042 28430242 20170110 17-01-006-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 31/01/2017  
 Publication : 31/01/2017

